

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DU PATRIMOINE	
PARCOURS-TYPE	Ingénierie du Patrimoine : Diagnostic et Stratégies Patrimoniales	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Il est possible de suivre le Master 2 mention Droit du Patrimoin parcours Droit Ingénierie du Patrimoine : Diagnostic et stratégies patrimoniales sous contrat de professionnalisation		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
L'obtention du D.U. Gestion du patrimoine professionnel TPE/PME avec une note moyenne au moins égale à 14 sur 20 entraîne une dispense du bilan patrimonial (UE4).		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
Pour obtenir le semestre 2, une note supérieur ou égale à 8/20 doit être obtenue à la soutenance du bilan patrimonial appliqué		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE								session unique		Observation session d'examens
Parcours-type		Ingénierie du patrimoine - Diagnostic et stratégies patrimoniales								Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3			40	40	Oui	Oui				
UE	S1	UE 1 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine privé	51	108	15		Oui	Oui				
Matière	S1	Optimisation des relations patrimoniales du couple	6	9		1			CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Gestion du patrimoine et droit des biens		15								
Matière	S1	Assurance-vie et gestion patrimoniale		24								
Matière	S1	Patrimoine privé et stratégies fiscales	12	18								
Matière	S1	Fiscalité immobilière	12	21								
Matière	S1	Transmission à titre gratuit et dispositions volontaires	9	21								
Matière	S1	Pratique de l'assurance-vie	12									
UE	S1	UE 2 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine professionnel	26	57	10	10	Oui	Oui				
Matière	S1	Techniques comptables	3	12					CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (1)	8	15								
Matière	S1	Patrimoine social	6	9								
Matière	S1	Transmission de l'entreprise	9	18								
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (2)		3								
UE	S1	UE3 : Mettre en œuvre les stratégies patrimoniales	33	105	15	10	Oui	Oui				
Matière	S1	Investissements immobiliers	6	24					CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Droit international privé		12								
Matière	S1	Garanties		9								
Matière	S1	Allocation d'actifs	12	15								
Matière	S1	Approche macro-économique des marchés		9								
Matière	S1	Statut des conseillers du patrimoine		6								
Matière	S1	Intermédiation		9								
Matière	S1	Expertise en communication commerciale	12	12								
Matière	S1	Conseil en investissements financiers (AMF) (facultatif)	3									
Matière	S1	Valeurs mobilières		9								
		total semestre 3	110	270	40	40						
Semestre	S2	Semestre 4			20	20	Oui	Oui				
UE	S2	UE4: Stratégies patrimoniales			20	20	Oui	Oui				
Matière	S2	Stratégies patrimoniales	39	30		1			CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		Les apprenants doivent rédiger en groupe un bilan patrimonial portant sur une étude de cas proposée par la direction pédagogique. Le bilan fera l'objet d'une soutenance individuelle.
						2				CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance	
		Total semestre 4	39	30	20							
		Total année	149	300	60						12	

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE									session unique		Observation session d'exams
Parcours-type		Ingénierie du patrimoine - Diagnostic et stratégies patrimoniales									Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée		
Semestre	S1	Semestre 3				1	Oui	Oui					
Bloc	S1	Bloc 1 : Appui à la transformation en contexte professionnel - RNCP340858C01 (1/2)					Oui	Non					
UE	S1	UE 1 : Optimiser la charge fiscale Organiser, structurer et transmettre le patrimoine privé	51	108	10 15	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3		
Matière	S1	Optimisation des relations patrimoniales du couple	6	9		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières	
Matière	S1	Gestion du patrimoine et droit des biens		15			Non	Oui					
Matière	S1	Techniques comptables	3	12			Non	Oui					
Matière	S1	Assurance-vie et gestion patrimoniale		24			Non	Oui					
Matière	S1	Investissements immobiliers	6	24			Non	Oui					
Matière	S1	Patrimoine privé et stratégies fiscales	12	18			Non	Oui					
Matière	S1	Fiscalité immobilière	12	21			Non	Oui					
Matière	S1	Transmission à titre gratuit et dispositions volontaires	9	21			Non	Oui					
Matière	S1	Pratique de l'assurance-vie	12				Non	Oui					
Bloc	S1	Bloc 2 : Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés - RNCP340858C03					Oui	Non					
UE	S1	UE 2 : Organiser, structurer et transmettre le patrimoine privé professionnel	26	57	10	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3		
Matière	S1	Techniques comptables	3	12		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières	
Matière	S1	Optimisation des relations patrimoniales du couple	6	9			Non	Oui					
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (1)	8	15			Non	Oui					
Matière	S1	Droit international privé		12			Non	Oui					
Matière	S1	Patrimoine social	6	9			Non	Oui					
Matière	S1	Valeurs mobilières		9			Non	Oui					
Matière	S1	Transmission à titre gratuit et dispositions volontaires	9	21			Non	Oui					
Matière	S1	Transmission de l'entreprise	9	18			Non	Oui					
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (2)		3			Non	Oui					
Matière	S1	Garanties		9		Non	Oui						
Matière	S1	Allocation d'actifs	12	15		Non	Oui						
Matière	S1	Pratique de l'assurance-vie											
Matière	S1	Gestion du patrimoine et droit des biens											
Matière	S1	Assurance-vie et gestion patrimoniale											
Matière	S1	Investissements immobiliers											
UE	S1	UE 3 : Organiser et structurer le patrimoine professionnel			10	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3		
Matière	S1	Droit international privé											
Matière	S1	Valeurs mobilières											
Matière	S1	Transmission de l'entreprise											
Matière	S1	Stratégies patrimoniales et droit des sociétés (2)											
Bloc	S1	Bloc 3 : Appui à la transformation en contexte professionnel - RNCP340858C01 (2/2)					Oui	Non					
UE	S1	UE 4 : UE3 : Mettre en œuvre les stratégies patrimoniales	33	105	10 15	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3		
Matière	S1	Techniques comptables	3	12		1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Contrôle terminale sur l'ensemble des matières	
Matière	S1	Investissements immobiliers	6	24			Non	Oui					
Matière	S1	Droit international privé		12			Non	Oui					
Matière	S1	Garanties		9			Non	Oui					
Matière	S1	Allocation d'actifs	12	15			Non	Oui					
Matière	S1	Approche macro-économique des marchés		9			Non	Oui					
Matière	S1	Statut des conseillers du patrimoine		6			Non	Oui					
Matière	S1	Intermédiation		9			Non	Oui					
Matière	S1	Expertise en communication commerciale	12	12			Non	Oui					
Matière	S1	Conseil en investissements financiers (AMF) (facultatif)	3			Non	Oui						
Matière	S1	Valeurs mobilières		9		Non	Oui						
Matière	S1	Assurance-vie et gestion patrimoniale											
Matière	S1	Patrimoine privé et stratégies fiscales											
Matière	S1	Fiscalité immobilière											
Matière	S1	Transmission de l'entreprise											
Matière	S1	Garanties											
Matière	S1	Allocation d'actifs											
Matière	S1	Pratique de l'assurance-vie											
		total semestre 3	110	270	40								
Semestre	S2	Semestre 4					Oui	Oui					
Bloc	S2	Bloc 4 : Communication spécialisée pour le transfert de connaissances - RNCP340858C04					Oui	Non					
UE	S2	UE 5 : UE4 : Stratégies patrimoniales			20	1 3	Oui	Oui					
Matière	S2	Stratégies patrimoniales	39	30		1			CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		rendu écrit d'un bilan patrimonial appliqué soutenance d'un bilan patrimonial appliqué Les apprenants doivent rédiger en groupe un bilan patrimonial portant sur une étude de cas proposée par la direction pédagogique. Le bilan fera l'objet d'une soutenance individuelle.	
						1 2			CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance	3		
		Total semestre 4	39	30	20								
		Total année	149	300	60						12		